RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 28381
Numéro SIREN : 337 779 409
Nom ou dénomination : S O F I M A S

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 4173

Greffe du tribunal de commerce de Creteil : dépôt N°4173 en date du 24/04/2019

Déclaration obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

88-28281

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 54 AVENUE DE NORMANDIE 94150 RUNGIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 3 7 7 7 9 4 0 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 31 08 2018 Net 3	N-1 clos le 31 08 2017 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 308	AG		50 308	50 308
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	15 256	AK	15 256		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 324	AS	1 126	2 197	2 862
	Autres immobilisations corporelles	AT	45 903	AU	42 615	3 288	5 093
	Immobilisations en cours	AV	2 500	AW		2 500	2 500
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	3 218 121	CV		3 218 121	3 218 121
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	30 060	BI		30 060	30 060
	TOTAL (II)	BJ	3 365 472	BK	58 998	3 306 475	3 308 945
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	231 323	BY		231 323	261 492
	Autres créances (3)	BZ	74 612	CA		74 612	88 892
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	26 677	CG		26 677	2 488
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	77 355	CI		77 355	59 672
	TOTAL (III)	CJ	409 967	CK		409 967	412 543
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 775 439	1A	58 998	3 716 441	3 721 488

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 24 AVR. 2019
SOUS LE N° 4173

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP — (3) Part à plus d'un an

Clause de reserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros

CABINET SEROC AUDIT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 648 000)	DA	648 000	648 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	64 800	64 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	803 890	786 907
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	52 513	16 983
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	6 355	934
	TOTAL (I)	DL	1 575 558	1 517 624
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 770 137	1 802 463
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 300	78 282
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 451	105 209
	Dettes fiscales et sociales	DY	171 854	153 244
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		22 500
	Autres dettes	EA	17 501	21 611
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	22 639	20 555
	TOTAL (IV)	EC	2 140 883	2 203 864
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 716 441	3 721 488

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	568 475	436 211
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	1 111 276	FH	64 267	FI	1 175 543		1 195 713
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 111 276	FK	64 267	FL	1 175 543		1 195 713
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	17 987		16 570
	Autres produits (1) (11)					FQ	92 434		46 403
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 285 964		1 258 686
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	51 684		58 535
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	251 713		168 790
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	317 032		465 380
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 134		20 210
	Salaires et traitements*					FY	492 662		436 811
	Charges sociales (10)					FZ	214 904		187 471
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	3 701		4 480
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 348 830		1 341 678
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(62 865)		(82 992)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	137 482		96 840
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	154		340
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	137 636		97 180
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 371		6 682
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	27 371		6 682
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	110 265		90 499
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	47 399		7 507

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code General des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SAS SOFIMAS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	228	237
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	10 800	10 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 028	11 037
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	493	628
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 421	934
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 914	1 561
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 114	9 476
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 434 629	1 366 904
TOTAL DES C AR ES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 382 115	1 349 921
- ÉNÉFICE OU PERTE (Tot de produit - tot de c r e)		HN	52 513	16 983
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		220
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	17 987	16 570
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	92 434	46 403
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	5 914	11 028

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

SAS SOFIMAS
54 AVENUE DE NORMANDIE

94150 RUNGIS

ANNEXE DU 01/09/2017 AU 31/08/2018

CABINET SEROC AUDIT
70 A AVENUE DE NORMANDIE
PLA 222 BAT E5
94150 RUNGIS
0185781800

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 716 441.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 175 543.02 Euros et dégageant un bénéfice de 52 513.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous informons que nous avons comptabilisé en produit exceptionnel, la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune des abandons de compte courant antérieurement consentis à notre filiale MASSE LE MARCHE DES CHEFS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :
Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composant sont appliquées depuis l'exercice 2006.

Informations générales complémentaires

Nous vous rappelons que notre société avait consenti à sa filiale MASSE MARCHE DES CHEFS :
- au 31/08/2010 un abandon de compte courant de 32 000 euros
- au 31/08/2011 un abandon de compte courant de 40 000 euros

Ces abandons étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu de la situation de la société, nous avons comptabilisé la somme de 18 000 euros au titre du retour à meilleure fortune au 31/08/2015.

Au 31/08/2016 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 32 400 euros au titre du retour à meilleure fortune.
Au 31/08/2017 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.
Au 31/08/2018 les conditions de retour à meilleure fortune ayant encore été remplies, nous avons comptabilisé la somme de 10 800 euros au titre du retour à meilleure fortune.

Au 31/08/2018 l'abandon de compte courant est soldé.

Informations relatives au CICE

Le CICE 2017 totalisait un montant de 10 320 euros.

Il a pour objet le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, depropection de nouveaux marchés.
Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à.l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) de 2018 pour un montant de 5 812 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	65 564		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 324		
Installations générales agencements aménagements divers	4 542		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 326		1 231
Immobilisations corporelles en cours	2 500		
TOTAL	52 692		1 231
Autres participations	3 218 121		
Prêts, autres immobilisations financières	30 060		
TOTAL	3 248 181		
TOTAL GENERAL	3 366 438		1 231

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			65 564	65 564
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 324	3 324
Installations générales agencements aménagements divers			4 542	4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 196	41 361	41 361
Immobilisations corporelles en cours			2 500	2 500
TOTAL		2 196	51 726	51 726
Autres participations			3 218 121	3 218 121
Prêts, autres immobilisations financières			30 060	30 060
TOTAL			3 248 181	3 248 181
TOTAL GENERAL		2 196	3 365 472	3 365 472

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	15 256			15 256
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	462	665		1 126
Installations générales agencements aménagements divers	4 542			4 542
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 233	3 037	2 196	38 073
TOTAL	42 237	3 701	2 196	43 742
TOTAL GENERAL	57 493	3 701	2 196	58 998

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	665				
Matériel de bureau informatique mobilier	786	2 251			
Emballages récupérables et divers				5 421	
TOTAL	1 451	2 251		5 421	
TOTAL GENERAL	1 451	2 251		5 421	

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	934	5 421			6 355
TOTAL	934	5 421			6 355
TOTAL GENERAL	934	5 421			6 355
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 421			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30 060		30 060
Autres créances clients	231 323	231 323	
Impôts sur les bénéfices	10 320	10 320	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 996	9 996	
Divers état et autres collectivités publiques	5 812	5 812	
Groupe et associés	10 800	10 800	
Débiteurs divers	37 684	37 684	
Charges constatées d'avance	77 355	77 355	
TOTAL	413 349	383 289	30 060

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 484	2 484		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 767 653	195 245	1 281 297	291 111
Fournisseurs et comptes rattachés	65 451	65 451		
Personnel et comptes rattachés	48 077	48 077		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 569	63 569		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 342	57 342		
Autres impôts taxes et assimilés	2 866	2 866		
Groupe et associés	93 300	93 300		
Autres dettes	17 501	17 501		
Produits constatés d'avance	22 639	22 639		
TOTAL	2 140 883	568 475	1 281 297	291 111
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 347			

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	360.0000	1 800			1 800

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	linéaire	1 an
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition des titres de participation de la SAS CDV FINANCES ont été intégrés dans les valeurs immobilisées et fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Néant

Opérations à long terme

Néant

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	18 370
Autres créances	43 496
Total	61 866

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 484
Emprunts et dettes financières diverses	682
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 221
Dettes fiscales et sociales	74 661
Autres dettes	17 501
Total	104 548

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	77 355
Total	77 355
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	22 639
Total	22 639

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	4
Total	7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 440 000
Nantissement 711 actions Masse Rungis,et 1796 actions Masse Lyon (bénéficiaire : BNP ET SOCIETE GENERALE)	1 200 000	
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000	
Total (1)		1 440 000
(1) Dont concernant les dirigeants		600 000

Assurance homme clé au profit de la SG.

Engagements reçus

Assurance Homme clé	600 000
GARANTIE BPI 40% DU MONTANT EMPRUNT DE 600K€	240 000
Total	840 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art 531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Le montant de l'engagement des départs en retraite pour l'ensemble du personnel au 31/08/2018 s'élève à 20 678 euros.
La société a déjà contracté une assurance "indemnité de fin de carrière" couvrant les départs en retraite pour l'ensemble des salariés.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.
Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 480 heures.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS MASSE LYON - 1 Rue des Vergers-Parc Limonest - 69560 LIMONEST Cedex	723 442	64.14	132 427
- SAS MASSE NANTES - 58 Boulevard Gustave Roch - 44200 NANTES	252 056	64.94	56 423
- SAS MASSE - 54 Avenue de Normandie - PLA 190 - 94597 RUNGIS Cedex	1 281 155	64.64	58 222
- SAS CDV FINANCES - 56 Avenue de Normandie - 94597 RUNGIS Cedex	954 658	100.00	49 523
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SAS MASSE MARCHE DES CHEFS - Rue du nouvel abattoir - 67200 STRASBOURG	283 627	39.95	63 972
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 euros
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94597 RUNGIS Cedex
337 779 409 RCS CRETEIL

* * * * *

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 52 513,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 52 513,07 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 856 403,15 euros.

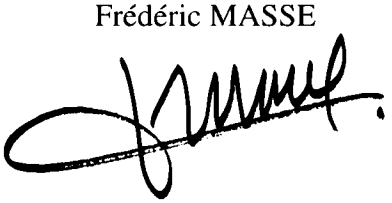
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende global	Revenu éligible à l'abattement de 40%
31/08/2017	---	---
31/08/2016	14.400 €	14.400 €
31/08/2015	18.000 €	18.000 €

Vote de l'Assemblée Générale du 31 JANVIER 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric MASSE



SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 euros
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94597 RUNGIS Cedex
337 779 409 RCS CRETEIL

* * * * *

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2019

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour la première année de remboursement la SOFIMAS a assumé ses engagements en conservant son équipe de 8 personnes. La Société continuera d'adapter sa structure aux besoins de ses filiales

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, vous trouverez en annexe les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 août 2017 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, vous trouverez en annexe les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

ETABLISSEMENTS MASSE : Participation détenue au 31 août 2018 : 64,64 %
Exercice social clos le 31 août 2018
Chiffre d'affaires H.T. 9 235 022 € contre 9 248 298 € le 31 août 2017 soit une diminution de -0,14%
Résultat net comptable : 58 222 euros contre 51 266 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 13,56%.
Les capitaux propres s'élèvent à 1 281 155 € pour un capital social de 913.000 €.

MASSE LYON: Participation détenue au 31 août 2018 : 64,14 %
Exercice social clos le 31 août 2018
Chiffre d'affaires H.T. : 7 249 782 € contre 7 582 728 € le 31 août 2017 soit une diminution de 4,39%
Résultat net comptable : 132 426,74 € contre 2 129,64 € le 31 août 2017 soit une augmentation de -6118,26%.
Les capitaux propres s'élèvent 723 442 € pour un capital social de à 392.000 €.

MASSE NANTES: Participation détenue au 31 août 2018 : 64,94 %
Exercice social clos le 31 août 2018
Chiffre d'affaires H.T. : 2 421 063 € contre 2 383 075 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 1,59%
Résultat net comptable : 56 422,93 € contre un bénéfice de 52 238,13 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 8,01%
Les capitaux propres s'élèvent à 252 056 € pour un capital social de 150.000 €.

MASSE, LE MARCHE DES CHEFS : Participation détenue au 31 août 2018 : 39,96 %
Exercice social clos le 31 août 2018
Chiffre d'affaires H.T. 4.663.237 € contre 4.546.413 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 2,56%
Résultat net comptable : 63.972 € contre 19 824 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 222,69%
Les capitaux propres s'élèvent à 283 627 € pour un capital social de 80.000 €.

CDV FINANCES : Participation détenue au 31 août 2018 : 100 %
Exercice social clos le 31 août 2018
Résultat net comptable : 49 522,83 € contre 47 552,63 € le 31 août 2017 soit une augmentation de 4,14%
Les capitaux propres s'élèvent à 954 658 € pour un capital social de 300.000 €.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 175 543 euros contre 1 195 713 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,68%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 110 421 euros contre 62 973 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 75,34%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 303 397 euros contre 227 325 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,46%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 317 032 euros contre 465 380 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,87%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 17 134 euros contre 20 210 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,22%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 492 662 euros contre 436 811 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,78%.

Le montant des charges sociales s'élève à 214 904 euros contre 187 471 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,63%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 701 euros contre 4 480 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,38%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 348 830 euros contre 1 341 678 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,53%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -62 865 euros contre -82 992 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 24,25%.

Compte tenu d'un résultat financier de 110 265 euros (90 499 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 47 399 euros contre 7 507 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 531,39%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 5 114 euros contre 9 476 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 52 513,07 euros contre un bénéfice de 16 982,62 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 209,21%.

Au 31 août 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 716 441 euros contre 3 721 488 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,13%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 52 513,07 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 52 513,07 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 856 403,15 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 575 558,15 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividende global	Revenu éligible à l'abattement de 40%
31/08/2017	---	---
31/08/2016	14.400 €	14.400 €
31/08/2015	18.000 €	18.000 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé intègrent une somme de 18.588 € au titre des dépenses non déductibles fiscalement entrant dans la catégorie de celles visées à l'article 39-4 dudit Code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons également d'approuver les termes du rapport spécial établi par le Commissaire aux sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce qui se sont conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

INFORMATIONS PARTICULIERES

* Conformément aux dispositions de l'article L233-6 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a pris aucune participation dans une Société ayant son siège social sur le territoire de la République Française durant le dernier exercice clos.

Je vous rappelle en outre que la Société n'avait aucune participation de ce type à l'ouverture de cet exercice.

Conformément à l'article L233-29 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune aliénation d'actions de la Société n'a été réalisée au cours du dernier exercice par application des dispositions relatives aux participations réciproques.

Je vous informe qu'au dernier jour de l'exercice, il n'existait :

1°) aucun plan d'épargne entreprise tel que prévu par les articles L443-1 à L443-9 du Code du Travail

2°) aucun fonds commun de placement d'entreprise tel que prévu par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Je vous rappelle, également :

- qu'en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Président en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;

- que ces dispositions ne sont pas applicables si la Société est contrôlée, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société.

- qu'à défaut d'augmentation décidée par la Société, une Assemblée Générale est obligatoirement convoquée tous les trois ans en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés ;

- que la dernière Assemblée Générale appelée à statuer sur une telle augmentation de capital s'est tenue le 29 janvier 2016 ;

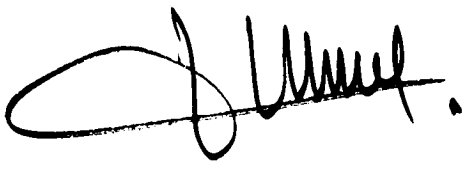
Ce pourcentage n'étant pas atteint dans le capital de notre société. En conséquence, il vous sera soumis, au cours de la présente assemblée, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce un projet d'augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 6.480 €uros, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail, projet que nous vous invitons à repousser.

Nous décidons de déléguer au Directoire les modalités et conditions de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

LE DIRECTOIRE



FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

SOFIMAS AU 31/08/2018

		Article D -I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est echu						Article D -I-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'excercice dont le terme est echu					
	TTC	0 JOUR INDICATIF	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 JOUR INDICATIF	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
(A)Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	56 230,57		22 729,55	19 007,66	6 508,71	7 984,65	56 230,57	56 913,51	59 370,00	25 097,22	40 740,95	30 830,90	156 039,07
Pourcentage suivant montant du crédit fournisseurs			40,42%	33,80%	11,58%	14,20%							
Pourcentage suivant montant du crédit Clients	212 952,58							26,72%	27,88%	11,79%	19,13%	14,48%	
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombres des factures exclues													
Monatnat total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)													
(C) Délais de paiements de référence utilisés (contractuel) ou delai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		DELAIS CONTRACTUELS : DELAIS LEGAUX :						DELAIS CONTRACTUELS : DELAIS LEGAUX :					

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 648 000 euros
Siège social : 54 avenue de Normandie, 94597 RUNGIS Cedex
337 779 409 RCS CRETEIL

* * * * *

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2019

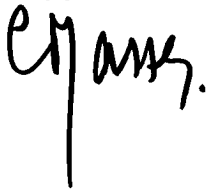
Madame, Messieurs,

Nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos 31 Août 2018.

Les éléments figurant dans ce document ainsi que dans les comptes qui sont soumis à votre approbation n'appellent de notre part aucune observation particulière.

Nous vous invitons donc à les approuver tels qu'ils vous sont présentés.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE



B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél: 01.42.72.99.14

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 648.000 €
Siège social : 54 Avenue de Normandie
94150 RUNGIS
RCS CRETEIL 337 779 409

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél: 01.42.72.99.14

Paris, le 10 janvier 2019

SOFIMAS
Société par Actions Simplifiée
54 Avenue de Normandie
94150 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Août 2018

Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SOFIMAS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SOFIMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation de la valeur des titres de participation inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons vérifié les données significatives utilisées et la valeur estimée des sociétés MASSE site de RUNGIS, MASSE site de LYON, MASSE site de NANTES, MASSE LE MARCHE DES CHEFS et CDV FINANCES, notamment au regard de la quote-part des capitaux propres détenus, afin de pouvoir corroborer la valeur des titres inscrits à l'actif du bilan de la société à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

21

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

87

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 10 janvier 2019

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes

